

Hazebrouck, le 13 novembre 2009

Direction Générale des Services

AB/ VL-DN-09-0042

**OBJET : *Compte-rendu du Conseil de Quartier
Du Centre du 19 octobre 2009***

*Présents : Mmes CATTOIR Laetitia, DUPONT Roselyne, PLOUVIER Catherine,
VANDAELE Angélique ;
Messieurs TIBERGHIEN Didier, BRUNEL Jérôme, DUQUESNE Serge,
MAERTEN Michel, DUBEDOUT Hervé, JACOB Guillaume, OLIVIER
Laurent, DEBAECKER Jean-Bernard, LAPERE Christophe.*

*Accueil des participants par Monsieur Didier TIBERGHIEN, Président du
Conseil de Quartier.*

*Celui-ci présente et remercie pour leur présence :
Messieurs ROUSSEZ et WILLAEY, Adjoint au Maire,
Monsieur BRAHIMI, Conseiller Municipal Délégué, Président Délégué
de la Commission Citoyenneté,
Monsieur PRUD'HOMME, Directeur Général Adjoint en charge des
Services Techniques et de l'Urbanisme,
qui ont été invités ce soir afin de pouvoir apporter le maximum
d'informations complémentaires sur la présentation qui sera faite des propositions
du Plan de déplacement et de stationnements prévu pour la Ville.*

*Le compte-rendu du dernier Conseil de Quartier est approuvé à
l'unanimité.*

*Au vu de la présentation faite, par diaporama, du document élaboré par la
société CERYX, les remarques suivantes ont été pointées par les Membres du
Conseil de Quartier :*

- ✓ Dans la proposition de mise en sens unique de la rue du Pont, on
remarque le peu d'intérêt d'élargir le trottoir pour les PMR car la
continuité dans la rue Gambetta est impossible ;*
- ✓ La création de places de stationnement rue d'Hondeghem ne paraît
pas justifiée car celles-ci existent déjà dans cette rue, en revanche
un marquage complémentaire peut être étudié ;*
- ✓ La giration proposée autour de la Grand'Place ne semble pas
opportune car les reports de circulation semblent trop conséquents.*
- ✓ Le maintien du sens de circulation actuel ne résout pas le problème
du « tourner à gauche » dans la rue de Queux de Saint Hilaire qui
provoque (quelque soit l'option retenue) un blocage de la circulation
dans la rue Warein où il n'existe pas de solution « miracle ».*

- ✓ *Le parking de l' « Orphéon » mérite une meilleure signalétique afin d'optimiser l'utilisation de son stationnement.*
- ✓ *Monsieur Roussez donne des précisions complémentaires sur la réglementation de la « Zone de Rencontre » : le piéton aura priorité sur tout véhicule présent dans les zones où il existe un enrobé rouge, contenant des éclats de miroirs (comme sur la Place Degroote).*
Les membres du conseil se demande si il n'y a pas un risque de méconnaissance de la réglementation qui pourrait entraîner des accidents. On leur précise que des panneaux indicatifs et une information adaptée seront actés lors de la mise en place de la nouvelle réglementation en ville.
- ✓ *Des « ralentisseurs » (représentés par des plateaux surélevés) permettront de mieux signaler l'entrée dans la zone 30 du Centre Ville (notamment rue de Merville)*
- ✓ *Des ralentisseurs à proximité de l'école Ferdinand Buisson seront également installés.*
- ✓ *Le but affiché est d'inciter les usagers à limiter l'utilisation du véhicule pour les très petits trajets et faire quelques pas entre la place de parking et la dépose des enfants à l'école (des stationnements sont perpétuellement libres face à la Poste par exemple).*
- ✓ *La proposition d'aménagement d'une plateforme pour les bus face à l'îlot Saint Eloi est retenue et jugée intéressante, même si le côté reste à définir (le long du parking de l'église, ou le long de la Fondation Depoorter).*
- ✓ *N'est-il pas possible de mettre la rue Pihen (rue du cinéma) en sens unique (de la rue Warein vers la rue d'Hondeghem) ?*
- ✓ *Ne peut-on pas trouver une solution concernant le stationnement rue de Théroouanne (entre les rues de la Paix et Aristide Briand) ?*
- ✓ *Les membres du Conseil de Quartier souhaitent la suppression définitive du stationnement rue Donckèle hors des marquages prévus.*
- ✓ *Ne peut-on pas supprimer le double sens de circulation dans le bas de la rue Ferdinand Buisson ?*
- ✓ *Demande de mise en place d'un sens unique de circulation dans la rue Ruysen (parallèle à la rue d'Hondeghem, entre celle-ci et la rue Warein) à cause de l'étroitesse de celle-ci et des places de stationnement.*

Les propositions choisies par les membres du Conseil de Quartier sont :

- ✓ *Le maintien du double sens de circulation autour de la Grand'Place,*
- ✓ *La mise en sens unique de la rue du Pont (rue Gambetta vers l'avenue de Lattre de Tassigny)*

L'inversion du sens de circulation dans la rue du Rivage (de l'avenue de Lattre de Tassigny vers la Grand'Place) et l'inclure dans la zone de stationnement payante du Centre Ville.

- ✓ Développer la mise en place des stationnements en « chicanes » afin de réduire les vitesses dans les rues et solutionner les stationnements alternés (qui posent problème les 16 et 1^{er} de chaque mois, comme dans la rue F. Buisson).

Concernant la proposition de réduire l'heure gratuite de stationnement, les membres du Conseil de Quartier proposent :

- ✓ Une gratuité limitée à 20 ou 30 minutes ;
- ✓ Un abonnement pour les habitants du quartier ;
- ✓ Une possibilité de payer un abonnement « différencié » pour les commerçants et leurs employés (soit comme pour les habitants, soit une tarification réduite sur des parkings légèrement excentrés) ;
- ✓ Comment mettre en place l'abonnement :
 - une carte à poser derrière le pare-brise ?
 - un système semblable au « Piaf » mis en place sur Lille ?
 - un changement des horodateurs permettant d'enregistrer les 4 ou 5 premiers caractères de la plaque d'immatriculation ?
- ✓ Améliorer les traçages au sol pour inciter à l'optimisation des emplacements.

Informations complémentaires données :

- ✓ Concernant la circulation des cycles, l'idée est que, d'ici 2011 (si la réglementation nationale adoptée d'ici là le permet) ceux-ci puissent remonter les sens uniques sur des pistes aménagées.
- ✓ Le nouvel aménagement de la gare d'Armentières est montré en exemple par les Membres du Conseil de Quartier qui demandent si cela ne pourrait pas être « copié » pour Hazebrouck.
M. Prud'homme précise que ce parking a été conçu par « Lille Métropole Communauté Urbaine » et nécessite donc des financements de cette envergure, mais cela pourrait effectivement être proposé dans le cadre d'une Communauté d'Agglomération incluant Hazebrouck.
- ✓ L'élargissement de la « zone 30 » a pour objectif affiché de limiter les impacts écologiques en incitant les déplacements pédestres et cyclistes, et développer l'utilisation du contournement par les non hazebrouckois (qui pour l'instant mettent parfois moins de temps à traverser la ville que d'en faire le tour).

Questions Diverses :

- ✓ *Ne serait-il pas possible d'offrir une nouvelle offre thématique pour la piscine municipale ? Avec lumières tamisées, fond musical de détente pour les nageurs ludiques...*

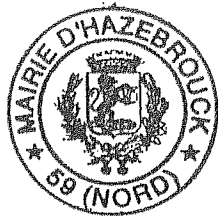
Ces ouvertures spécifiques pourraient (peut-être) payer les vacations d'un nouvel M.N.S., dont la présence accrue permettrait également un désengorgement des listes d'attente pour apprendre à nager (actuellement il faut attendre 2 ans entre l'inscription et le début des cours).

Cette proposition soulève l'éventuelle mise en place d'une commission réunissant M. Decoopman, Adjoint aux Sports, et d'autres élus (comme celui chargé des Finances par exemple) permettant de réfléchir au développement d'un dispositif attractif sur cet équipement qui vieillit.

M. Tiberghien précise que, dans le cadre de la mise en place d'une communauté d'Agglomération, les piscines d'Hazebrouck et Bailleul relèveraient de son domaine de compétence.

- ✓ *Au vu des problèmes concernant le ramassage des ordures ménagères, les membres se demandent si la mise en place d'un système de redevance (plus incitatif au développement durable) ne pourrait pas être choisi par le SMICTOM.*
- ✓ *Concernant les incivilités des propriétaires de chiens, il est rappelé que seule la répression semble efficace (même si des sachets devraient être mis à disposition très prochainement), et que l'amende à Hazebrouck est mineure en comparaison de ce qui existe ailleurs (150€ à Faversham par exemple).*

Les sujets mis au débat étant clos, la séance est levée par le Président.



Le Président du Conseil de Quartier du Centre,

Didier TIBERGHIEEN.